

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALPHONSE, tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19 heures au centre communautaire.

CONSEILLERS PRÉSENTS : Cynthia Therrien-Samson
François Poirier
Yves Barriault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gérard Porlier. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Annick Duguay Cormier est également présente ainsi que madame Reina Goulet à titre de personne-ressource. Les postes de conseiller numéro 2 et 5 sont vacants.

CONSEILLER ABSENT : Steven Allain

.....

196-09-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et il invite les élus présents à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

197-09-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

.....

198-09-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2021

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 2 août 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des élus présents d'adopter le procès-verbal du 2 août 2021.

.....

199-09-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2021

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 10 août 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents d'adopter le procès-verbal du 10 août 2021.

.....

200-09-2021

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents que les comptes au total 193 466,88 \$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement :

Aréo-Feu Ltée			425.64 \$
Alain Côté, Consultant inc.	1 724.63 \$	p	781.46 \$
Ass. directeurs municipaux du Québec			458.75 \$
Atlantis Pompe			370.68 \$
Banque Royale du Canada			99 756.96 \$
B.M.R. Groupe Cormier			89.36 \$
Brandt tractor LTD			822.93 \$
Centre de Rénovation St-Siméon			44.80 \$
Christian Fugère Entrepreneur Électricien			2 228.88 \$
Christine Henry			10.15 \$
Conciergerie S.M.S. Inc.			2 069.55 \$
Dépanneur Le Duo Inc.	823.79 \$	p	
Distributions Leblanc			604.32 \$
Éditions juridiques FD inc.			187.66 \$
Les Entreprises JM Arsenault inc.			143.70 \$
Financière Banque Nationale			816.58 \$
Gaz Bar Caplan Mécanique Sport inc.			121.87 \$
Gaspésie Diesel			85.08 \$
Global payments direct Inc.	35.73 \$	p	
Groupe Voyer Inc.			875.11 \$
Harnois Énergies Inc.			2 191.41 \$
Hydro-Québec	4 346.33 \$	p	158.59 \$
Iris Technologies Inc.	23.13 \$	p	
Julien Barriault	227.52 \$	p	
Laboratoire BSL			633.77 \$
Laurent Goulet & Fils Inc			4 815.27 \$
Jeux Gonflables BDC <small>retour dépôt 100\$</small>	615.00 \$	p	
Lucie Cayouette (Lulu Berlue)	462.50 \$	p	
Lumi-Tech			91.87 \$
Marie Claude Cormier			17.94 \$
Ministre des Finances - Sécurité publique Qc			17 833.00 \$
M.J. Brière Inc.			50.17 \$
Morrissey informatique			68.97 \$
MRC de Bonaventure			7 784.80 \$
Multi-Ligne de l'Est	3 469.20 \$	p	
Municipalité de St-Alphonse - LET			4 716.25 \$
Municipalité de St-Alphonse - LET (FQM)			136.25 \$
9430-4797 Québec inc. (Nivelage St-Onge)			1 472.83 \$
Paul Equipment & Son (2008)	4 599.00 \$	p	4 599.00 \$
PCM Solutions d'Affaires <small>(6931006 Canada Inc)</small>	158.14 \$	p	101.43 \$
Pièces d'auto M.G.A. & Fils			979.97 \$
Réjean Poirier			15.48 \$
Postes Canada	67.05 \$	p	
Quincaillerie Arsenault Enr			356.80 \$
Quincaillerie Robichaud Inc			172.93 \$
Resto du coin chez Dan			68.00 \$
Serv. financiers de lage landen canada	119.57 \$	p	
Soudex Inc.			25.81 \$
Soudure Caplan Inc			527.14 \$
Télécommunications de l'Est			1 044.68 \$
Télus	739.70 \$	p	737.73 \$
Transport Poirier et Frères Inc.			13.49 \$
Remises gouvernementales			17 548.53 \$

201-09-2021

.....
APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des élus présents que les comptes du lieu d'enfouissement technique au total de 539 869,01 \$ ci-après présentés soient acceptés pour paiement :

PCM Solution d'affaires (6931006 Canada Inc)		42.48 \$
9430-4797 Québec inc. (Nivelage St-Onge)		666.29 \$
AGAT Laboratoires LTD		6 943.04 \$
Bell mobilité	54.00 \$ p	
Bouffard Sanitaire		74.73 \$
Carquest Auto Parts		255.69 \$
Certified Laboratories		538.89 \$
Confian		359.12 \$
Dépanneur le Duo Inc.		445.08 \$
Excavation René St-Pierre Inc.		3 679.20 \$
Financière Banque National		469 936.00 \$
Les Entreprises J.M. Arsenault		48.28 \$
Gaspésie Diésel Inc.		124.21 \$
Gestion sanitaire M&M Inc.		9 772.88 \$
Globalpayments	44.49 \$ p	
GLS Logistics		89.89 \$
Groupe Négotel	102.35 \$ p	
Harnois Énergies	2 587.74 \$ p	4 706.18 \$
Hydro-Québec	6 317.93 \$ p	
Imprimerie De La Baie		1 031.33 \$
Laurentide Re/Sources Inc.		1 186.53 \$
Les Services Technologiques DUO		287.44 \$
Location Moreau		2 670.79 \$
Municipalité de St-Alphonse		12 541.18 \$
Navigue.com	59.73 \$ p	
Pièces d'auto M.G.A. et Fils		239.74 \$
Remises gouvernementales		12 330.22 \$
Soudure Caplan inc.		493.86 \$
WSP Canada Inc.		2 239.72 \$

202-09-2021

.....
DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES – LET

Un état des revenus et des dépenses du lieu d'enfouissement technique est remis à chacun des membres du Conseil municipal.

203-09-2021

.....
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 328-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 308-2018 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Saint-Alphonse et est entré en vigueur le 4 juin 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant

diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le 2 août 2021 lors de la séance du conseil municipal et que le projet dudit règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le Règlement numéro 328-2021 modifiant le Règlement numéro 308-2018 sur la gestion contractuelle soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

Article 2

Le Règlement numéro 308-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1.1

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité de Saint-Alphonse, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 10.1 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

.....

204-09-2021

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2021
RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE
LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 276-2013
DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Le maire mentionne que le projet de règlement numéro 329-2021 a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment, des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement.

Le maire explique les différentes dispositions du projet de règlement numéro 329-2021 et mentionne que le projet de règlement ne présente aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Qu'une consultation écrite s'est tenue du 16 au 31 août 2021 ;

Qu'aucun commentaire n'a été soumis par écrit ;

Et il demande aux personnes présentes de s'exprimer sur le projet de règlement numéro 329-2021.

.....

205-09-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2021 RELATIF À
L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS
D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 276-2013 DE
CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Considérant que le Règlement numéro 276-2013 de construction de la municipalité de Saint Alphonse est entré en vigueur le 7 juin 2013 et qu'il a été modifié ensuite ;

Considérant que le Conseil municipal a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), d'amender son règlement de construction ;

Considérant que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C 47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 août 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

Considérant la consultation publique écrite qui s'est tenue du 16 au 31 août 2021 et l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 7 septembre 2021 ;

Considérant qu'aucun commentaire n'a été soumis lors de ces consultations publiques ;

Considérant que des copies du règlement sont mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont eu en main le Règlement numéro 329-2021 ;

Considérant que tous les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du Règlement numéro 329-2021 ;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son application et que la modification suivante a été apportée au projet de règlement déposé lors de la séance du conseil tenue le 2 août 2021 :

- Le titre du règlement devient : Règlement numéro 329-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le Règlement numéro 276-2013 de construction de la Municipalité de Saint-Alphonse.

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents que le Règlement numéro 329-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le Règlement numéro 276-2013 de construction de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Ce Règlement numéro 329-2021 est disponible au bureau de la municipalité et sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com ou peut être envoyé par courriel si la demande en est faite.

.....

206-09-2021

ADJUDICATION – ACHAT SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE NEUVE

Considérant qu'un appel d'offres N^o SADS-2021-07 a été demandé, par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l' « Achat d'une souffleuse à neige détachable neuve » ;

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions le 10 août 2021 (résolution #195-08-2021), une seule soumission a été déposée soit :

J.A. LARUE INC. au montant de 172 410,76\$ taxes incluses

Considérant l'approbation du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Règlement d'emprunt numéro 325-2021 ;

Considérant les recommandations et l'analyse de l'offre de la firme Alain Côté Consultant Inc. ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité de Saint-Alphonse accepte la soumission conforme de J.A. Larue inc. au montant de 172 410,76\$ taxes incluses pour l'achat de la souffleuse à neige détachable 2022 incluant toutes les équipements identifiés comme optionnels qui sera livrée le 30 novembre 2021 ou avant.

.....

207-09-2021

RELOCALISATION D'UNE BORNE-FONTAINE

Considérant que la borne-fontaine située au 425, rue Principale Ouest est reliée au bassin de l'ancien barrage et qu'elle est utilisée comme réserve d'eau par notre service d'incendie ;

Considérant qu'elle doit être remplacée et qu'une borne-fontaine de la rue Leblanc-St-Onge est hors service ;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la borne-

fontaine de la rue Leblanc-St-Onge soit relocalisée pour remplacer celle du 425, rue Principale Ouest par nos employés au coût approximatif de 4300\$.

.....

208-09-2021 FORMATION ADMQ.

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents que nous autorisons Annick Duguay Cormier, directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation pour nouveaux DG – ABD/DG Introduction de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera le 9 et 10 septembre 2021 à l'hôtel Québec de Québec. Le coût d'inscription et l'hébergement sont assumés par l'Association et la Municipalité assumera les frais de déplacement selon la politique en vigueur.

.....

209-09-2021 DÉPART À LA RETRAITE – PROLONGEMENT ENGAGEMENT

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents de prolonger l'engagement de Reina Goulet à titre de personne-ressource jusqu'au 29 octobre 2021 pour son départ à la retraite – modifie la résolution 266-12-2020.

.....

210-09-2021 DEMANDE D'APPUI – DOMAINE DES CHUTES DU RUISSEAU CREUX

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des élus présents que la Municipalité appuie le projet du Domaine des Chutes du Ruisseau Creux pour la mise à niveau de l'aire de jeux afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

Que la Municipalité s'engage à conclure une entente de service avec le Domaine des Chutes du Ruisseau Creux pour que l'aire de jeux soit accessible à l'ensemble de la population.

.....

211-09-2021 DEMANDE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS – LE MADELON

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter la demande du Club Le Madelon et de verser la somme de 5 260,11\$ à Pat Rénovation pour la peinture du local des 50 ans et plus tel que proposé dans la soumission du 10 août 2021.

.....

212-09-2021 DEMANDE DE DON – EXPOSITION DE PHOTOS AU CLAC

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser une aide financière de 700 \$ pour l'organisation d'une exposition de photos au Carrefour des Loisirs, des Arts et de la Culture de Saint-Alphonse les 24-25 et 26 septembre 2021 dans le cadre du programme Fonds de développement du territoire volet « Festivals et événements municipaux » 2021.

.....

213-09-2021

RÉCLAMATION SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'annuler la résolution numéro 33-02-2021 Réclamation Sécurité Publique – bris aux chemins municipaux pluies abondantes décembre 2020 car les dommages jugés admissibles s'appliquent seulement aux chemins menant aux résidences principales des citoyens et les dommages à nos chemins ne sont pas dans ce périmètre.

.....

214-09-2021

ENGAGEMENT D'UN OPÉRATEUR RÉTROCAVEUSE SUR APPEL

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des élus présents d'engager monsieur Pascal St-Onge comme opérateur de rétrocaveuse sur appel pour l'année 2021 et nous mandats le maire à signer le contrat d'engagement.

.....

215-09-2021

AJOUT DE POMPIERS VOLONTAIRES

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson et résolu à l'unanimité des élus présents que nous nommons messieurs Jérémie Miousse et Maxime Barriault pompiers volontaires de Saint-Alphonse et ils devront suivre la formation requise.

.....

216-09-2021

POLITIQUE FAMILIALE - NOUVEAU-NÉS 2020

Il est proposé par la conseillère Cynthia Therrien-Samson, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents que nous autorisons Christine Henry, secrétaire-trésorière adjointe à effectuer les achats nécessaires avec pièces justificatives pour souligner les nouveau-nés 2020 dans le cadre de la politique familiale tout en respectant le budget disponible de l'année 2021.

.....

217-09-2021

COMPAGNONNAGE – FORMATION EAU POTABLE.

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents d'engager monsieur Christian Landry de la Municipalité de Nouvelle comme compagnon pour la partie pratique de la formation « Traitement d'eau souterraine avec ou sans filtration et réseau de distribution » avec le Cégep St-Laurent dans le cadre du Programme de qualification professionnelle offert par Emploi-Québec pour notre employé Marc Cormier.

.....

218-09-2021

DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chacun des membres du Conseil municipal un état des revenus et des dépenses tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal.

.....

219-09-2021

VARIA-REMERCIEMENTS

Monsieur le maire souligne le départ à la retraite et le travail exceptionnel des 39 dernières années de Madame Reina Goulet, la directrice générale et secrétaire-trésorière en lui remettant un cadeau de la part de la Municipalité.

.....

220-09-2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue et quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

221-09-2021

CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des élus présents que la séance soit levée à 19 h 46.

Gérard Porlier
Maire

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gérard Porlier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....